



**Déclaration liminaire de
l'Alliance UNSA - CFTC**

Monsieur le Président ;

Encore et toujours des réorganisations !

D'un point de vue « efficacité », sont-elles vraiment utiles et nécessaires, ou bien prévoyez-vous, encore et toujours, d'autres suppressions d'emplois ? Les dernières restructurations ne sont pas encore terminées (SPF-E) que déjà d'autres sont prévues !

Aujourd'hui ce sont les PCE, BDV et les PCRPs qui sont sur la sellette, avec leur cortège de transfert d'emplois qui se transforme en autant d'inquiétude pour les collègues concernés quant à leur devenir en terme d'affectation et d'évolution professionnelle.

Par exemple, citons vos documents de travail :

évolution du PCRPs : Transfert d'un emploi d'inspecteur divisionnaire de classe normale de BOULOGNE-SUR-MER vers BETHUNE ;

Réorganisation des PCE : Le transfert d'un emploi cadre B du PCE de Calais vers le PCE de BETHUNE sera proposé dans le cadre du plan emploi 2017,

La gestion de la redevance audiovisuelle des professionnels va incomber aux PCE. Nous nous interrogeons sur l'attribution future des tâches des CAP ; en effet si les documents de ce CTL se veulent rassurants (« les contrôles seront réalisés par des agents positionnés spécifiquement sur la mission au sein du PCE »), il faut bien admettre que la situation réelle des agents en charge va évoluer avec un départ en retraite en 2017....

Le contrôle fiscal évoluant, lui aussi, on peut également à terme se demander s'il restera des cellules dans chaque RAN ? Voilà une inquiétude légitime des collègues des PCE !

Que dire des BDV ? Encore bien des inquiétudes ! Quel est leur avenir par rapport à la DISCOFI ?

Bien sûr nous avons compris que l'application MEMO sera la réponse appropriée à toutes ces questions. Bravo MEMO, ViVe MEMO

Les représentant(e)s de l'Alliance UNSA – CFTC DDFiP 62

Jean-François Heneman

ERD 62

Véronique Vicari

PCE Arras

Gabriel Gaillard

ERD 62

Martine Hennequin

DDFiP

Arnaud Dusart

SIP Lillers